

rejeté

SÉNAT

le 14 Déc. 1972.

PREMIERE SESSION ORDINAIRE DE 1972-1973

PROJET DE LOI

REJETÉ PAR LE SÉNAT

tendant à la mise en œuvre de l'actionnariat du personnel dans les banques nationales et les entreprises nationales d'assurances.

Le Sénat a rejeté, en première lecture, le projet de loi, adopté par l'Assemblée Nationale, en première lecture.

Délibéré, en séance publique, à Paris, le 14 décembre 1972.

Le Président,
Signé : Alain POHER.

Voir les numéros :

Assemblée Nationale (4^e législ.) : 2552, 2682 et in-8° 697.

Sénat : 86 et 120 (1972-1973).
